Assemblée générale statutaire des syndiqués
du SNUDI-FO des Côtes-d'Armor - Mardi 13 octobre 2026

Résolution revendicative, adoptée à l'unanimité

Le Congrès du SNUDI-FO 22, réuni le 13 octobre 2026 à l'Union Départementale Force Ouvrière des Côtes-d'Armor, en présence de 24 adhérents :

– **réaffirme solennellement son indépendance absolue vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou des groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques et, de façon générale, son irréductible opposition à toute ingérence extérieure au mouvement syndical.**

Il rappelle son attachement indéfectible à la charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant qui place l'action du syndicat en dehors de toute emprise politique. Le Congrès du SNUDI-FO 22 fait sienne la formule *« FO un syndicat, pas un parti »*. Conformément au principe et à la pratique de l'indépendance syndicale, le SNUDI-FO 22 ne donnera aucune consigne de vote aux élections de 2027.

– **réaffirme son attachement à l'expression « pour le pain, la paix, la liberté » qui rappelle l'engagement de la CGT-FO depuis ses origines et sa solidarité à l'égard des travailleurs et leurs syndicats, et plus généralement des peuples, partout dans le monde où des conflits existent.**

Le Congrès du SNUDI-FO 22 refuse les budgets de guerre et d'austérité. Il exige leur abandon.

Le Congrès du SNUDI-FO 22 considère que, **dans le combat contre la marche à la guerre, le syndicat occupe une place spécifique en mettant au centre de l'activité le combat pour les revendications**.

Retrait du projet de 54 milliards de coupes budgétaires dans les services publics et la Sécu. Défense des postes et des revendications d'écoles.

Le Congrès du SNUDI-FO 22 se tient en pleine préparation du budget 2027 : le premier ministre Lecornu prévoit 54 milliards de coupes pris sur les jeunes, les salariés, les retraités, les fonctionnaires, les services publics, la Sécurité sociale… Les lycéens se mobilisent depuis 15 jours dans tout le pays, rejoints par des étudiants, des enseignants, des parents et des travailleurs aves leurs organisations, pour exiger des classes non surchargées, le remplacement des enseignants absents, le recrutement de tous les personnels indispensables, la rénovation des établissements, le retrait de la réforme Blanquer et de la voie professionnelle, la fin de la mise en concurrence des établissements et l'arrêt de Parcoursup. Leurs revendications sont légitimes, ce sont les nôtres ! **Unité des lycéens, des étudiants et des travailleurs pour la satisfaction des revendications.**

Le Congrès du SNUDI-FO 22 exige l'annulation des suppressions de postes (1588 enseignants en moins encore annoncé pour 2027) imposés par les budgets d'austérité, **l'annulation des fermetures de classes et la satisfaction des demandes d'ouvertures, le recrutement massif et en urgence des personnels nécessaires** (enseignants, remplaçants, enseignants spécialisés, AESH, PSY-EN, …) **sur la base des revendications des écoles.**

Le Congrès du SNUDI-FO 22 demande le retrait de l'expérimentation sur la carte scolaire pour laquelle notre département est désigné. **Il s'oppose totalement à la casse du réseau d'écoles publiques annoncée**, qui ferait totalement le jeu de l'école privée catholique : la moitié des écoles des Côtes-d'Armor sont des écoles de 3 classes ou moins, elles doivent être maintenues et les conditions d'enseignement améliorées par la baisse des effectifs par classe. Nous ne voulons pas revivre de restructuration comme à Paimpol en 2016 qui a entrainé le départ du tiers des élèves et des retraits de postes. Non au projet de Saint-Brieuc de passer de 20 à 14 écoles en cinq ans !

Défense du statut de la Fonction publique et du cadre national de l'école publique.

Le Congrès du SNUDI-FO 22 exige que les 20 préconisations de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, qui prévoient entre autres l'instauration de PEDT « nouvelle génération » obligatoires ou la semaine de 5 jours, **ne soient pas retenues.**

Le Congrès du SNUDI-FO 22 revendique l'abrogation de la loi Rilhac et l'abandon du nouveau « référentiel métier des directrices et directeurs d'école », qui acte une accentuation de la territorialisation de l'École et soumet les directrices et directeurs d'école à toutes les pressions locales.

Le Congrès du SNUDI-FO 22 réaffirme son exigence d'abandon des évaluations d'école. Nul ne peut être contraint d'y participer car elles ne rentrent ni statutairement, ni réglementairement dans nos obligations de service.

Respect du libre choix de la formation continue

Le Congrès du SNUDI-FO 22 s'oppose aux résidences pédagogiques imposées aux écoles souvent après des évaluations nationales ou des évaluations d'école. Ce dispositif démontre que les évaluations nationales, les évaluations d'école et les formations en constellations sont des instruments de management et de pressions permanentes sur les personnels. Le Congrès du SNUDI-FO 22 appelle les personnels à prendre contact avec le syndicat pour défendre leur droit de ne pas participer à ces résidences pédagogiques et faire respecter leur statut et leurs obligations de service.

Le Congrès du SNUDI-FO 22 revendique l'abandon des résidences pédagogiques et réaffirme que les évaluations d'écoles, les évaluations nationales et les formations en constellation, qui ne reposent sur aucune base réglementaire, doivent être abandonnées.

Non à l'inclusion scolaire systématique et forcée ! Défense de l'enseignement spécialisé !

Sous couvert *« d'école inclusive »* et *« d'accompagnement renforcé »*, le ministère poursuit en réalité une politique de démantèlement de l'enseignement spécialisé, dans une logique d'économie budgétaire sur le dos des élèves les plus fragiles, avec le développement dans notre département, à la rentrée 2026, des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), articulés aux Livrets de Parcours Inclusifs (LPI).

Le Congrès du SNUDI-FO 22 réaffirme le droit des élèves à bénéficier d'un enseignement adapté à leurs difficultés ou à la nature et au degré de leur handicap, en milieu ordinaire quand cela est possible, dans une structure adaptée lorsque c'est nécessaire.

Le Congrès du SNUDI-FO 22 réaffirme son exigence d'abandon des PAS que le gouvernement veut généraliser pour réduire l'accompagnement des élèves par les AESH et qui participent au démantèlement de l'enseignement spécialisé.

Le Congrès du SNUDI-FO 22 réaffirme son exigence de maintien des établissements sociaux et médico-sociaux. Il revendique la création de toutes les places nécessaires dans ces établissements pour répondre aux notifications de la MDPH.

Le Congrès du SNUDI-FO 22 revendique le recrutement des AESH qui font défaut pour les écoles de notre département, pour répondre aux notifications d'accompagnement émises par la MDPH et mettre fin à la politique de mutualisation imposée par les PIAL et les PAS, qui va à l'encontre des intérêts des personnels et des élèves.

Un statut de fonctionnaire d'État et un vrai salaire pour les AESH !

À la suite des rapports de l'IGÉSR et de l'IGAS, le ministère de l'Éducation nationale (avec le ministre Édouard Geffray) propose une fonctionnarisation limitée à 10 % ou 20 % des AESH (ciblant notamment des postes de référents ou d'assistants d'accessibilité via concours). Environ 80 % à 90 % des AESH resteraient sous statut de contractuels de droit public (en CDD puis CDI), souvent à temps incomplet (environ 98 % des effectifs). C'est inacceptable !

Le Congrès du SNUDI-FO 22 réaffirme que l'ensemble des revendications des AESH doivent être satisfaites : un statut de fonctionnaire de catégorie B, un temps plein de 24 heures sur 36 semaines, un vrai salaire, l'abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens, l'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions en présentiel et effectuées sur le temps de travail.

Le Congrès du SNUDI-FO 22 exige la mise en place des jours de fractionnement prévus par la loi.

Salaires, retraite, sécurité sociale… face aux mesures destructrices du gouvernement, la confédération Force Ouvrière doit ouvrir une perspective.

Au-delà des revendications particulières des personnels de l'enseignement primaire public des Côtes-d'Armor, le Congrès du SNUDI-FO 22 constate que ce sont toutes les catégories de l'Éducation nationale, toutes les catégories de fonctionnaires et plus largement encore tous les travailleurs qui subissent les conséquences des attaques destructrices du gouvernement.

Aussi, **le Congrès du SNUDI-FO 22 considère qu'il est de la responsabilité de notre confédération d'exprimer clairement en direction du gouvernement les revendications communes de tous les salariés** : le retrait du projet de budget de 54 milliards de coupes, l'augmentation générale des salaires, l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et le rattrapage des 32,7% de pouvoir d'achat perdu depuis 2000 pour les fonctionnaires, l'abrogation de la réforme des retraites, la défense de la Sécurité sociale, le retrait de la protection sociale complémentaire (PSC), l'annulation des suppressions de postes et l'abrogation des budgets d'austérité, revendications qui toutes se heurtent à la politique d'austérité et de destruction de nos conquêtes et de nos acquis.

C'est la responsabilité de la Confédération Force Ouvrière d'ouvrir la perspective de la mobilisation d'ensemble de tous les travailleurs publics et privés, de la grève générale, de la montée nationale à Paris, pour contraindre le gouvernement à mettre un terme à ses attaques inacceptables.

Parce que la confédération Force Ouvrière est un syndicat indépendant, elle ne saurait subordonner notre action au calendrier électoral quel qu'il soit. Les élections sont une chose, les revendications en sont une autre, les choix citoyens sont une chose, la mobilisation syndicale en est une autre.

Il est urgent que notre Confédération s'adresse à toutes les confédérations pour leur proposer l'action et la mobilisation communes qui seules pourront faire reculer les plans du gouvernement, sans retomber dans les journées d'action éparpillées.

Gagnons les élections professionnelles !

Du 3 au 10 décembre 2026 se dérouleront les nouvelles élections professionnelles pour désigner les représentants du personnel dans les instances. Le Congrès du SNUDI-FO 22 invite chaque adhérent à mesurer l'enjeu de ces élections pour la défense du statut, de l'École publique et des revendications.

Le Congrès du SNUDI-FO 22 invite tous ses adhérents à préparer dès maintenant le vote FO en ouvrant son compte électeur (mail reçu dans les boîtes professionnelles @ac-rennes.fr le 6 octobre), en participant et en faisant participer leurs collègues aux réunions d'informations syndicales que le SNUDI-FO 22 organise au mois de novembre.

Développement du SNUDI-FO 22

Le Congrès du SNUDI-FO 22 invite tous les syndiqués à proposer largement à leurs collègues de rejoindre le syndicalisme libre et indépendant en adhérant au SNUDI-FO des Côtes-d'Armor.